



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 68663

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés croissantes auxquels sont confrontées les forces de l'ordre affectées en « zones sensibles ». En effet, dans ces secteurs qui sont de véritables zones de non-droit, ces agents sont particulièrement exposés à des actes de délinquance de plus en plus violents sans pour autant disposer des moyens adéquats pour y faire face. Par conséquent, il conviendrait d'y remédier en prévoyant des formations spécifiques à leur endroit. Il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Pour accompagner la mise en oeuvre de la police de proximité, un dispositif spécifique de formation a été élaboré. Un module pédagogique, dit « d'intégration à la police de proximité », mis en place en janvier 2000, vise à former la moitié des personnels affectés en sécurité publique avant la fin du premier semestre 2002. Il permet aux stagiaires relevant des trois corps actifs de la police nationale, et aux adjoint de sécurité, de s'approprier les modes d'action de la réforme de police de proximité et d'en appliquer la doctrine. En outre, la direction de la formation de la police nationale a mis en place une série de stages complémentaires d'adaptation destinés à répondre aux besoins de compétences spécifiques liés à l'exercice effectif de la police de proximité. Dans les circonscriptions comprenant des zones sensibles, les formations suivantes ont vocation à répondre aux besoins précis des policiers de terrain : « répression pénale de l'économie souterraine » pour renforcer les compétences procédurales de certains enquêteurs, en fonctions dans des grandes circonscriptions ; « maîtrise des situations professionnelles difficiles » pour aider le policier à maîtriser préventivement le stress généré par l'exercice des missions opérationnelles ; « la polyvalence en police de proximité » pour renforcer cette compétence propre au policier de proximité, susceptible de diligenter une procédure, de développer une stratégie de communication avec le public ou encore des traces et indices en tous lieux ; « gestes techniques professionnels d'intervention dans les quartiers difficiles » pour parfaire la maîtrise technique du policier, en rappelant les principes d'intervention en situation dangereuse. Ces nouvelles formations, dont certaines ont d'ores et déjà été engagées, seront développées sur tout le territoire métropolitain dès le début de l'année 2002, leur vocation étant d'accompagner la généralisation de la police de proximité. Par ailleurs, une formation destinée aux forces de l'ordre affectées ou devant intervenir dans les zones sensibles est en cours d'élaboration. Ce travail est conduit en collaboration entre des fonctionnaires appartenant à la direction de la formation de la police nationale et des policiers des principaux services opérationnels ayant une connaissance concrète du sujet. Construite à la demande de la direction centrale de la sécurité publique, elle s'inscrit dans le cadre de la police de proximité et doit déboucher sur une stratégie d'action et des modes d'intervention mieux adaptés au contexte particulier des lieux où se rencontrent les différentes formes de délinquance. D'une durée de trois journées, cette formation sera donnée à des animateurs ressources en activités physiques dûment sélectionnés, chargés de l'enseigner aux fonctionnaires affectés en police de proximité. La mallette pédagogique comportera des aspects théoriques (caractéristiques des quartiers difficiles, typologie des risques, communication, gestion des conflits et éléments de prise de décision pour intervenir) et pratiques (techniques et stratégies d'action

adaptées à ces missions spécifiques). Enfin, la formation initiale des gardiens de la paix, dont les contenus ont été réaménagés, le 1er janvier 2000, en fonction des objectifs de la police de proximité, connaît depuis le 1er septembre dernier, de nouvelles adaptations. Elles ont pour but de renforcer l'acquisition des compétences des agents à de même de mieux maîtriser les situations professionnelles difficiles : la gestion du stress lié au port et à l'usage de l'arme, connaissance et maîtrise de soi pour une meilleure maîtrise du stress professionnel, mise en oeuvre de réponses adaptées (techniques, humaines et relationnelles) en situation d'opposition ou de conflit avec les usagers. Outre l'augmentation sensible des volumes horaires, l'accent a été particulièrement mis sur l'utilisation de méthodes pédagogiques actives : études de cas, retour d'expérience, jeux de rôles, mises en situation. L'ensemble des formateurs des écoles de gardiens de la paix a été sensibilisé à ces nouvelles orientations. Parallèlement, la DFPN engage, à compter de janvier 2002, un dispositif expérimental de formation des policiers en environnement sensible ou hostile. Ce dispositif qui consiste dans un premier temps à former des formateurs et des personnes ressources bénéficiera du concours d'un expert dans le domaine de l'intervention auprès des personnels affectés dans les quartiers difficiles. Il s'agira, à terme, d'apporter aux policiers de proximité une meilleure connaissance des nouveaux contextes sociaux et culturels urbains et de leur permettre d'acquérir les savoir-faire professionnels adaptés : capacités d'analyse et de compréhension des problèmes, mise en oeuvre de techniques de communication adaptées en environnement sensible ou hostile, gestion des situations de tensions, de crises ou de violences, résolution des conflits.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68663

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6431

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 348